

# CODOLET ALLIANCE

CODOLET *ALLIANCE* a vocation, en élargissant votre choix, d'être le défenseur de la pluralité et de la démocratie locale ; elle lutte contre l'abstention et le vote par défaut ou par dépit et vous permet d'élire un conseil municipal le plus proche de vos attentes.

Vous avez entre vos mains les grandes lignes du contrat d'actions que nous vous soumettons pour le mandat 2020-2026. Un contrat profondément marqué par vos préoccupations quotidiennes environnementales, économiques, de solidarité et de qualité de vie.

Les propositions contenues dans notre projet sont autant d'engagements que nous construirons et mettrons en œuvre avec vous, sous votre contrôle et en bonne intelligence avec la communauté d'agglomération, car nous comptons vous associer et vous mettre au cœur des projets de notre commune.

Personne ne sera oublié et si nous obtenons la majorité nous nous engageons à respecter le choix des électeurs en donnant des responsabilités à tous les conseillers élus quelle que soit leur appartenance ; fini les querelles entre listes, on a tous à apporter quelque chose pour notre village.

Notre programme d'actions est un ensemble cohérent qui réunit des valeurs porteuses de solidarité, d'altruisme, de citoyenneté et de démocratie. Tous les axes de projet sont pensés et seront réalisés dans un souci d'améliorer la qualité de vie des générations actuelles tout en préservant celles des générations futures tant sur le plan social, écologique qu' économique.

**En rejoignant la liste *ALLIANCE* tous ses membres s'engagent à respecter les sept règles de la charte de l'élu local :**

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

# CODOLET *ALLIANCE*



**CHALES MILESI**  
65 ans  
Retraité



**CAROL AVARGUES**  
52 ans  
Cadre de santé



**JACQUES TILLIE**  
76 ans  
Retraité



**GERARD CAUQUIL**  
66 ans  
Cadre d l'industrie  
Retraité



**ALAIN ROMUALD-ROBERT**  
63 ans  
Retraité



**GILBERT GSELL**  
65 ans  
Cadre hospitalier  
Retraité



**ERICK GREGOR-CROS**  
63 ans  
Educateur  
Retraité



**MICHEL TRIOLA**  
66ans  
Chargé d'affaires



**MARIE MAYAUD**  
57 ans  
Conseillère clientèle



**FRANCK COHUET**  
53 ans  
Dessinateur projeteur

# LA COMMUNICATION ET L'ÉCOUTE

***Dans un souci de transparence totale, nous devons mieux communiquer et surtout prendre en compte vos attentes; plusieurs outils seront mis en place comme :***

- Des réunions publiques ou réunions de quartier, des échanges plus fréquents avec le milieu associatif, la création d'un conseil citoyen multigénérationnel qui mélangera nos jeunes et nos anciens pour discuter de nos projets ou recueillir des idées nouvelles.
- La création d'un outil numérique interactif avec les services de la mairie (démarches administratives, information sur la vie municipale, services)
- La mise en place d'une permanence téléphonique avec les conseillers
- L'achèvement du déploiement de la fibre optique
- Le maintien du journal communal
- Donner des solutions aux personnes ne maîtrisant pas le numérique...

## LE SOCIAL

***Nous devons anticiper l'évolution démographique du village et prendre des mesures adéquates :***

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- Renforcer le rôle du CCAS
- Désenclaver le village en le raccordant aux moyens de transports existants
- Créer des pistes cyclables sécurisées pour l'accès aux transports en commun
- Veiller à une meilleure accessibilité aux personnes en situation de handicap
- Développer le covoiturage
- Donner la priorité à l'école (maintien des classes, garderie, qualité des repas...)
- Evaluer la création d'une maison d'accueil rurale pour personnes âgées
- Encourager le tissu associatif
- Aider les jeunes à financer leur permis de conduire
- Former aux gestes de premiers secours...

# L'ENVIRONNEMENT ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE

***Nous devons donner une stratégie écologique à notre commune et financer la transition écologique :***

- Réaliser un diagnostic de nos consommations d'énergie et mettre en place un plan d'actions
- Aider financièrement les projets écologiques des habitants (isolation, utilisation de sources d'énergie renouvelable, embellissement...)
- Envisager l'implantation de panneaux photovoltaïques, ainsi que l'utilisation de la géothermie pour le chauffage ou la réfrigération
- Faire un diagnostic de notre station d'épuration
- Moderniser notre école
- Embellir le village, son lac et son environnement proche
- Faciliter le parking pour éviter le stationnement sauvage, rénover les chemins communaux
- Mettre en place un ramassage des encombrants, un compostage collectif, enfouir les grands bacs de déchets

## LA SÉCURITÉ

***Le bien vivre à Codolet doit rester une priorité et nous nous engageons à :***

- Poursuivre le développement de la vidéosurveillance
- Entretien notre digue et renforcer les points qui s'avèreraient fragiles
- Diagnostiquer la capacité de notre station de relevage des eaux pluviales et l'adapter si nécessaire aux événements climatiques sévères

## L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE

***Il faut continuer à rendre la commune attractive pour les habitants et les entreprises en :***

- Favorisant la main d'œuvre et les services locaux (artisans, commerces...)
- Aidant les personnes en recherche d'emploi
- Favorisant l'installation de nouvelles activités
- Accueillant mieux les nouveaux arrivants
- Limitant au maximum l'augmentation des impôts locaux, du prix de l'eau, du ramassage des ordures ménagères...